

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTRE DU PLAN
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS

CONTRAT N°005/2018

Aux Termes de l'Avis d'Appel d'Offres n° 001/MINET/PL/SG/CGPMP/2018
intervenue le vingtième jour du mois de mars 2018,

Entre :

Le Ministère du Plan, sise : 4155, Avenue des Coteaux, Quartier Petit Pont, Commune de la Gombe, représenté par **Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Modeste BAHATI LUKWEBO** (ci-après désignée comme « **L'Autorité contractante** ») d'une part,

Et

La Société KADITAJ S.A.R.L., sise : 18-20, Immeuble SNDE, Avenue de la Libération, Commune de la Gombe/Kinshasa-RDC, représentée par **Justin TABARO KAHASHA, Directeur Général** (ci-après désigné comme le « **Fournisseur** ») d'autre part:

Attendu que l'Autorité Contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Titulaire, c'est-à-dire, fournir **18 ordinateurs portables, 5 ordinateurs fixes complets, 15 tablettes, 5 photocopieuses multifonction, 5 onduleurs, 3 rétroprojecteurs, 15 antivirus, 34 flash disc et 10 stabilisateurs et 15 box extérieur** et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à Francs congolais **quatre-vingt-huit millions quatre-vingt-trois mille neuf cent deux (CDF 88.083.902)** (ci-après désigné comme le « **Prix de la Lettre du marché** »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre du marché:
 - la lettre de marché ;
 - le Bordereau Description Quantitatif;
 - le Cahier des Clauses Administratives Générales;
 - le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Authority Contracting.

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Supplier.

2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures conformément, à tous égards, aux stipulations du présent contrat.
3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le montant du marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce, selon les modalités de paiement ci-après :
- √ a) Paiement de la totalité du montant du marché après livraison, au cas de préfinancement,
- b) En cas de non préfinancement :
- 1°. L'avance de vingt pourcent (20%) du montant du marché;
- 2°. Le solde de quatre-vingt (80%) du montant du marché après livraison.

Les Parties au marché ont signé le présent Contrat en conformité avec les lois de la République Démocratique du Congo, en trois copies originales, les jour, mois et année mentionnées ci-dessous.

Fait et Signé à Kinshasa, le 14 Mai 2018

Pour le Titulaire

Justin TABARO KAHASHA

Directeur Général



Pour l'Autorité Contractante
Ministre d'Etat, Ministre du Plan

Modeste BAHATI LUKWEBO

Personne Responsable des Marchés

Vu et Approuvé par l'Autorité Approbatrice

Pierre KANGUDIA MBAYI

Ministre d'Etat, Ministre du Budget

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**MINISTERE DU PLAN
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS**

CONTRAT N°006/2018

Aux Termes de L'Avis d'Appel d'Offres n° 002/MINET/PL/SG/CGPMP/2018
intervenue le vingtième jour du mois de mars 2018,

Entre :

Le Ministère du Plan, sise : 4155, Avenue des Coteaux, Quartier Petit Pont, Commune de la Gombe, représenté par **Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Modeste BAHATI LUKWEBO** (ci-après désignée comme « **L'Autorité contractante** ») d'une part,

Et

Les Établissements CI SOLUTIONS, sise : Avenue Sénégalais n° 16, 4^{ème} étage-n°1, Commune de la Gombe/Kinshasa-RDC, représentée par **JAYDEEP HARMA**, **Administrateur-gérant** (ci-après désigné comme le « **Fournisseur** ») d'autre part:

Attendu que l'Autorité Contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Titulaire, c'est-à-dire, fournir **20 ordinateurs portables, 10 ordinateurs fixes complets, 8 photocopieuses multifonction, 10 onduleurs, 3 rétroprojecteurs, 15 antivirus, 33 flash disc et 10 box extérieur** et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à **Francs congolais quatre-vingt-neuf millions deux cent neuf mille trois cent soixante-six, nonante cinq centimes (CDF 89. 209. 366, 95)** (ci-après désigné comme le « **Prix de la Lettre du marché** »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre du marché:
 - La lettre de marché ;
 - Le Bordereau Description Quantitatif;
 - Le Cahier des Clauses Administratives Générales;
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures et

de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures conformément, à tous égards, aux stipulations du présent contrat.

3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le montant du marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce, selon les modalités de paiement ci-après :

✓ a) Paiement de la totalité du montant du marché après livraison, au cas de préfinancement,

b) En cas de non préfinancement :

1°. L'avance de vingt pourcent (20%) du montant du marché;

2°. Le solde de quatre-vingt (80%) du montant du marché après livraison.

Les Parties au marché ont signé le présent Contrat en conformité avec les lois de la République Démocratique du Congo, en trois copies originales, les jour, mois et année mentionnées ci-dessous.

Fait et signé à Kinshasa, le 17 MAI. 2018

Pour le Titulaire

JAYDEEP SHARMA

Administrateur gerant



Pour l'Autorité Contractante
Ministre d'Etat, Ministre du Plan

Modeste BAHATI LUKWEBO

Personne Responsable des Marchés

Vu et Approuvé par l'Autorité Approbatrice

Pierre KANGUDIA MBAYI

Ministre d'Etat, Ministre du Budget

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTRE DU PLAN
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS

CONTRAT N°008/2018

Aux Termes de l'Avis d'Appel d'Offres n°004/MINET/PL/SG/CGPMP/2018
intervenue le vingtième jour du mois de Mars 2018,

Entre :

Le Ministère du Plan, sise : 4155, Avenue des Coteaux, Quartier Petit Pont, Commune de la Gombe, représenté par **Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Modeste BAHATI LUKWEBO** (ci-après désignée comme « l'Autorité contractante ») d'une part,

Et

La Société **KADITAJ S.A.R.L.**, Sise : 18-20, Immeuble SNDE, Avenue de la Libération, Commune de la Gombe/Kinshasa-RDC, représentée par **Justin TABARO KAHASHA**, **Directeur Général** (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

Attendu que l'Autorité Contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Titulaire, c'est-à-dire, fournir **1 bureau de directeur, 21 bureaux des cadres, 1 chaise de Directeur, 21 chaises de cadres, 15 chaises pour visiteur, 1 salon du bureau Directeur, 4 frigos de bureau, 3 cafetières, 5 splits, 3 écran Plat 32', 5 armoires de rangement, 5 armoires métalliques, 5 rogneuses** et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à **Francs congolais nonante neuf millions onze mille trois cent nonante six, neuf cent neuf centimes (CDF 99. 011. 396, 909)** (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre du marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre du marché:
 - la lettre de marché ;
 - le Bordereau Description Quantitatif;
 - le Cahier des Clauses Administratives Générales;
 - le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures conformément, à tous égards, aux stipulations du présent contrat.
3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le montant du marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce, selon les modalités de paiement ci-après :
- ✓ a) Paiement de la totalité du montant du marché après livraison, au cas de préfinancement,
- b) En cas de non préfinancement :
- 1°. L'avance de vingt pourcent (20%) du montant du marché;
- 2°. Le solde de quatre-vingt (80%) du montant du marché après livraison.

Les Parties au marché ont signé le présent Contrat en conformité avec les lois de la République Démocratique du Congo, en trois copies originales, les jour, mois et année mentionnées ci-dessous.

Fait et Signé à Kinshasa, le 17 4 2018

Pour le Titulaire

Justin TABARO KAHASHA

Directeur Général



Pour l'Autorité Contractante
Ministre d'Etat, Ministre du Plan

Modeste BAHATI LUKWEDO

Personne Responsable des Marchés

Vu et Approuvé par l'Autorité Approbatrice

Pierre KANGUDIA MBAYI

Ministre d'Etat, Ministre du Budget

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTRE DU PLAN
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS

CONTRAT N°010/2018

Aux Termes de l'Avis d'Appel d'Offres n°006/MINET/PL/SG/CGPMP/2018, intervenue le vingtième jour du mois de mars 2018,

Entre :

Le Ministère du Plan, sise : 4155, Avenue des Coteaux, Quartier Petit Pont, Commune de la Gombe, représenté par **Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Modeste BAHATI LUKWEBO** (ci-après désignée comme « **L'Autorité contractante** ») d'une part,

Et

Les **Établissements BAHEYKE**, Sise : 163, Avenue Kigoma (Croisement des Avenues Huileries et Kigoma), Commune de Kinshasa, Ville de Kinshasa-RDC, représentée par **BALIKOSA BOKUMU Dede**, **Directeur Général** (ci-après désigné comme le « **Fournisseur** ») d'autre part:

Attendu que l'Autorité Contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Titulaire, c'est-à-dire, fournir pour 2 : **11 ordinateurs portables, 8 ordinateurs fixes complets, 3 photocopieuses multifonction, 3 imprimantes couleur laser et 8 onduleurs, 1 rétroprojecteur, 10 bureaux des cadres, 10 chaises de cadres, 10 chaises pour visiteur, 5 frigos de bureau, 5 splits et 5 armoires de rangement** et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à Francs congolais **quatre-vingt millions sept cent nonante trois mille quatre cent cinq (LOT 1 CDF 52. 374. 630 + LOT 2 CDF 28. 418. 775 = 80. 793. 405 FC)** (ci-après désigné comme le « **Prix de la Lettre du marché** »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre du marché:
 - la lettre de marché ;
 - le Bordereau Description Quantitatif;
 - le Cahier des Clauses Administratives Générales;
 - le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

(Handwritten signatures)

2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures conformément, à tous égards, aux stipulations du présent contrat.
3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le montant du marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce, selon les modalités de paiement ci-après :

✓ a) Paiement de la totalité du montant du marché après livraison, au cas de préfinancement,

b) En cas de non préfinancement :

1°. L'avance de vingt pourcent (20%) du montant du marché;

2°. Le solde de quatre-vingt (80%) du montant du marché après livraison.

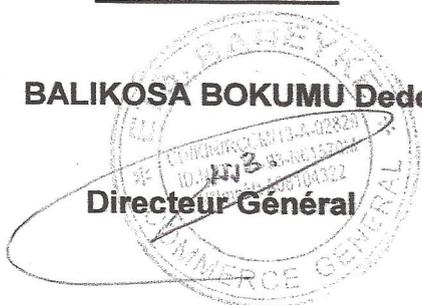
Les Parties au marché ont signé le présent Contrat en conformité avec les lois de la République Démocratique du Congo, en trois copies originales, les jour, mois et année mentionnées ci-dessous.

Fait et Signé à Kinshasa le 17 MAI 2018

Pour le Titulaire

BALIKOSA BOKUMU Dede

Directeur Général



Pour l'Autorité Contractante
Ministre d'Etat, Ministre du Plan

Modeste BAHATI LUKWEBO

Personne Responsable des Marchés

Vu et Approuvé par l'Autorité Approbatrice

Pierre KANGUDIA MBAYI

Ministre d'Etat, Ministre du Budget